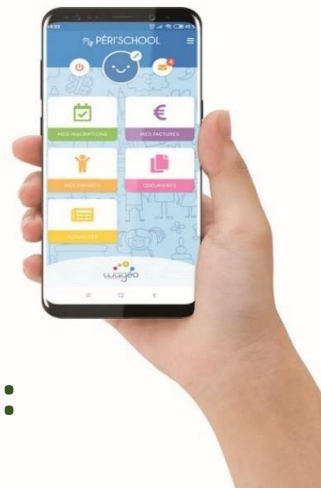




Services Périscolaires et Extrascolaires : Année scolaire 2026-2027

Depuis septembre 2022, la commune s'est dotée d'un nouveau logiciel permettant la gestion des prestations périscolaires et extrascolaires. Les inscriptions et les paiements se feront désormais en ligne grâce à l'**application MyPérischool**.

Que ce soit depuis votre smartphone ou sur le site internet, MyPérischool sera dès la rentrée scolaire l'outil unique pour les démarches des parents.

La création de votre compte famille « Mypérischool » vous permettra **de simplifier vos démarches pour les inscriptions et les paiements pour la garderie, la cantine, les accueils de loisirs et l'espace jeunesse**.

L'ensemble des documents confidentiels fournis sur la plateforme (quotient familial, N° de caf, etc....) sont accessibles uniquement par certains agents administratifs. Les agents de terrain ont accès uniquement aux fiches sanitaires des enfants et aux renseignements généraux leur permettant de joindre les parents et prendre connaissance des personnes susceptibles de reprendre vos enfants.

Un code commun vous a été attribué : **T3M73RS**, avec lequel vous pourrez créer votre compte sur le portail famille.

L'inscription ou la désinscription de votre enfant aux services, doit être effectuée sur ce portail :

<https://templemars.myperischool.fr> ou directement sur l'application, disponible sur smartphone et tablette.

Tout usager ne disposant pas des outils informatiques adéquats pourra solliciter l'aide des agents du Service Enfance-Jeunesse afin de créer son compte famille, de compléter celui-ci et de procéder aux inscriptions sur les activités proposées.

➤ Le service périscolaire (temps scolaires)

MODALITES INSCRIPTIONS

▪ En Ligne sur « Myperischool »

Après avoir créé votre compte « famille » et la fiche « enfant » sur la plateforme « Myperischool », vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants pour les différentes prestations périscolaire (Garderie, Cantine, Mercredi, Abonnement ELJ, Hip Hop).

L'inscription aux accueils périscolaires est obligatoire, celle-ci doit-être réalisé avec le portail « My Périschool », aucune inscription ne doit se faire par l'école.

Vous pouvez choisir les différents créneaux souhaités sur une semaine, deux semaines, trois semaines ou un mois.

Veuillez anticiper vos inscriptions, possibilité pour les familles n'ayant pas d'outils de solliciter le Pôle Enfance-Jeunesse.

- **Jours et heures de fonctionnement Garderie du matin et du soir :**
 - Accueil du matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30.
 - Accueil du soir : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 19 h00. Mercredi de 17h à 19h.
- **Jours et heures de fonctionnement de la pause méridienne :**
 - Accueil du midi : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30
- **Jours et heures de fonctionnement du Mercredi Récréatif :**
 - Accueil en journée complète de 8h30 à 17h00 (repas du midi inclus)
 - Accueil en demie journée : 8h30-13h30 (repas du midi inclus) ou 13h30-17h00
- **Délai d'inscription aux prestations périscolaires :**

Prestation	Délai
Garderie matin	La veille avant minuit
Garderie soir	Le jour même avant midi
Cantine	Le jour même avant 8h du matin
Mercredi	Le lundi avant midi

Délai dépassé ! Pour les situations d'urgences, vous pouvez contacter le service enfance jeunesse (06-80-75-98-64 ou 03-20-95-35-11).

Cette solution doit rester exceptionnelle et sera validée par le responsable en fonction des places disponibles.

Il vous sera possible de modifier les inscriptions sur le portail, en respectant les délais cités au-dessus.

- **Absences :**

Pour une bonne organisation, toute absence à un des services périscolaires proposés doit être signalée dès que possible au Service Enfance-Jeunesse, sinon il vous sera facturé.

Les repas et l'accueil périscolaire ne seront pas facturés dans les cas suivants :

- **Absence pour raison médicale sous réserve d'avertir le Service Enfance-Jeunesse**
- **Lors de mouvement de grève**
- **Absence d'un enseignant non remplacé**
- **Situations d'urgences avec justificatif (hospitalisation, décès, changement de planning).**

Il faudra nous envoyer un mail à secretariat.enfance@ville-templemars.fr et/ou à nnemraoui@ville-templemars.fr.

- **Facturation :**

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Seront facturées :

Les présences réelles de vos enfants, mais également les réservations non consommées (qui n'auront pas été annulées par vos soins).

Si une erreur est constatée sur la facture, il vous faudra le remonter au Service Enfance-Jeunesse afin de procéder à la régularisation de celle-ci.

Si vous avez réglé votre facture et que vous constatez une erreur, une vérification sera réalisée et un avoir sera généré (cet avoir pourra être utilisé sur toutes les prestations périscolaires et extrascolaires).

Les familles recevront une facture mensuelle sur le portail pour l'ensemble des prestations fréquentées par leurs enfants. Le règlement de la facture devra être effectué avant une date limite de paiement.

Vous avez la possibilité de régler :

- En ligne, par carte bancaire, sur le site de MyPérischool

Le Régisseur, Mme Leclert est à votre disposition pour les modes de paiements suivants :

- En espèces (pensez à faire l'appoint)
- Par chèque,
- Par chèque CESU (sauf la restauration)
- Par chèque ANCV (sauf la restauration)

Toute fréquentation de l'enfant à une activité sans réservation préalable entraînera un rappel à l'ordre pour la famille et le tarif majoré sera appliqué.

Une majoration de 5€ par enfant sera désormais systématiquement appliquée sur la prestation périscolaire (cantine, garderie, mercredi) non réservée.

➤ Le service Extrascolaire : (vacances scolaires)

▪ **En Ligne sur « Myperischool »**

Après avoir créé votre compte « famille » et la fiche « enfant » sur la plateforme « Myperischool », vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants pour les différentes prestations extrascolaires (Accueil de Loisirs, Centre de Loisirs Jeunes, Camping, Colonie).

Les réservations se feront directement sur le site de MyPérischool.

▪ **Jours et heures de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs :**

- Du lundi au vendredi, accueil à la journée de 9h à 17h avec repas
- Garderie matin de 7h30 à 9h
- Garderie du soir de 17h à 18h30

▪ **Délai d'inscription aux prestations extrascolaires :**

Une information avec les dates d'inscriptions sera envoyée par mail, elle sera également visible sur le site ou sur la page Facebook de la commune.

Sur cette information figurera les jours, horaires et lieu d'inscription (en règle générale 4 à 6 semaines avant les vacances).

Prestation – ACM 3-12 ans	Période d'inscription
Vacances de la Toussaint 2026	Du 07 au 13 Septembre 2026
Vacances de Noël 2026	Pas d'accueil
Vacances d'Hiver 2027	Du 11 au 17 Janvier 2027
Vacances de Pâques 2027	Du 08 au 14 Mars 2027
Vacances d'été Juillet 2027	Du 03 au 09 Mai 2027
Vacances d'été Août 2027	Du 07 au 13 Juin 2027

Une permanence au bureau du Service Enfance-Jeunesse avec rendez-vous, aura lieu afin de procéder aux inscriptions pour les familles n'ayant pas d'outils informatiques. Celle-ci se déroulera durant la semaine d'inscription.

Délai dépassé ! Vous devrez contacter le Service Enfance-Jeunesse par téléphone ou par mail, cette solution doit rester exceptionnelle et sera validée par le responsable en fonction des places disponibles.

Il ne sera pas possible de modifier les inscriptions sur le portail.

▪ **Absences :**

Pour une bonne organisation, toute absence à un des services extrascolaires proposés doit être signalée dès que possible au Service Enfance-Jeunesse.

Pourront prétendre à un avoir les cas suivants :

- **Absence de la semaine pour raison médicale sous réserve d'avertir le Service Enfance-Jeunesse**
- **Situations d'urgences avec justificatif (hospitalisation, décès, changement de planning).**

Aucun avoir ne sera généré pour une journée d'absence. Si un avoir est établi celui-ci pourra être utilisé pour les prestations périscolaires ou extrascolaires.

Il faudra nous envoyer un mail à secretariat.enfance@templemars.fr

Facturation :

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Les factures seront à régler au moment de la réservation.

Vous avez la possibilité de régler :

- en ligne, par carte bancaire, sur le site de MyPérischool

Le Régisseur, Mme Leclert est à votre disposition pour les modes de paiement suivants :

- en espèces (pensez à faire l'appoint SVP Merci)
- par chèque,
- par chèque CESU (sauf la restauration)
- par chèque ANCV (sauf la restauration)

➤ Tarifs Service Enfance-Jeunesse Périscolaire

Garderie périscolaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

QF	Tarif	Matin		Soir	
		7h00 à 8h30	7h45 à 8h30	Jusque 17h45	Jusque 19h00
<369*	A	0.38	0.19	0.30	0.60
370 à 499*	B	0.68	0.34	0.56	1.12
500 à 700*	C	0.90	0.45	0.75	1.50
701 à 900	D	1.32	0.66	1.13	2.26
901 à 1200	E	1.50	0.75	1.29	2.58
1201 à 1400	F	1.81	0.91	1.55	3.09
1401 à 1700	G	2.18	1.09	1.86	3.73
>1700	H	2.72	1.36	2.33	4.65
Extérieurs 701 à 1400	I	3	1.50	2.5	5.00
Extérieurs >1401	J	3.50	1.75	3.00	6.00

Les tarifs sont applicables par tranche horaire et dus intégralement.

***Tarif au barème LEA**

ALSH du mercredi

QF	Tarif	Accueil journée 8h30-17h00 Avec repas	Accueil demie- journée 8h30-13h30 Avec repas	Accueil demie- journée 13h30-17h00
<369*	A	2.10	1.25	0.85
370 à 499*	B	3.80	2.25	1.55
500 à 700*	C	5.10	3.00	2.10
701 à 900	D	11.22	7.09	4.13
901 à 1200	E	13.13	7.89	4.74
1201 à 1400	F	15.27	9.83	5.44
1401 à 1700	G	17.57	10.75	6.36
>1700	H	19.9	12.48	7.42
Extérieurs 701 à 1400	I	21.77	13.72	8.15
Extérieurs >1401	J	22.77	14.72	9.15

Tarifs Service Enfance-Jeunesse Extrascolaire

Accueil de Loisirs 3-12 ans

QF	Tarif	Semaine à TEMPLEMARS Accueil de 9h à 17h	Séjour 6-12 ans 4 nuitées
<369*	A	10.00	10.00
370 à 499*	B	12.00	16.80
500 à 700*	C	15.00	21.00
701 à 900	D	25.95	36.66
901 à 1200	E	35.38	49.58
1201 à 1400	F	47.25	67.34
1401 à 1700	G	59.12	85.07
>1700	H	70.88	103.93
Extérieurs 701 à 1400	I	82.63	118.65
Extérieurs >1401	J	88.63	124.30

Restauration scolaire

QF	Tarif	Adhésion	Enfant en PAI avec panier repas
De 0 à 1000	A	1.00	0.50
De 1001 à 1400	B	1.50	0.75
De 1401 à 1700	C	2.50	1.25
>1701	D	3.00	1.50
Extérieurs	E	3.50	1.75

Centre de Loisirs Jeunes 11-17 ans

Accueil à la journée 10h-17h ou à la demi-journée de 13h30 à 17h

QF	Tarif	Semaine à TEMPLEMARS Accueil de 10h-17h	Semaine à TEMPLEMARS Accueil de 13h30-17h	Séjour 12-17 ans Tarif à la nuitée
<369*	A	20.00	10.00	2.34
370 à 499*	B	24.00	12.00	3.93
500 à 700*	C	28.00	14.00	4.91
701 à 900	D	36.80	18.40	7.59
901 à 1200	E	41.40	20.70	10.26
1201 à 1400	F	46.00	23.00	13.94
1401 à 1700	G	50.60	25.30	17.60
>1700	H	55.20	27.60	21.52
Extérieurs 701 à 1400	I	95	47.50	24.00
Extérieurs >1401	J	110	55.00	30.00

➤ Tarifs Service Enfance-Jeunesse Abonnement

Carte d'Adhésion Espace Loisirs Jeunes

QF	Tarif	Adhésion
< 700	A	13.00
701 à 1200	B	14.00
>1201 à 1400	C	15.00
1401 à 1700	D	20.00
A 1701	E	25.00
Extérieurs	F	40.00

Adhésion annuelle Hip-Hop

	Adhésion annuelle pour les cours de 1H	Adhésion annuelle pour les cours de 1H30
Tarif Templemarois	60.00	65.00
Tarif Extérieur	90.00	95.00

INFORMATIONS PRATIQUE

GROUPE SCOLAIRE DOLTO/PASTEUR

Directrice Mme AROLD

03 20 95 14 25

ce.0592303h@ac-lille.fr

ADJOINTE A LA VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE

La permanence de Mme DUHAUT Elodie, adjointe, a lieu le 1^{er} samedi de chaque mois (hors vacances scolaires).

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE :

Responsable Service Enfance- Jeunesse : Nemraoui Nadir

03 20 96 35 11

nnemraoui@ville-templemars.fr

Secrétariat et Facturation Enfance Jeunesse

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Vanessa Leclert

03 20 96 35 11 / 06 80 75 98 64

secretariat.enfance@ville-templemars.fr